



DEPARTEMENT des VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON DE LA BRESSE

COMMUNE DE TENDON

Tendon, le 1^{er} Mai 2024

CEREMONIE **COMMEMORATIVE** **DU 08 MAI 1945**

Conformément à l'entente conclue entre TENDON et FAUCOMPIERRE, les cérémonies commémoratives traditionnelles du 08 Mai se tiendra au monument aux Morts de FAUCOMPIERRE aux horaires suivants :

11h45 Rassemblement au monument aux Morts

Montée des couleurs

Lecture du discours officiel

Dépôt de gerbe par les autorités municipales

Sonnerie « aux Morts »/ Minute de silence

Clôture de la cérémonie/ Hymne national

12h00 Vin d'honneur à la Mairie de FAUCOMPIERRE

Le Correspondant Défense

G. Vauchel